Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 15h28
Réference de l'AR : 054-215404567-20250331-2025_08-DE
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
COMMUNE DE RÉMÉRÉVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

DÉLIBERATION N° 2025-08

Nombre de conseillers élus : 13
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Le Maire certifie que la convocation a été faite le 19 MARS 2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture 02/04/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de REMEREVILLE s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique MOUGINET, Maire.

Étaient présents : Mesdames : Pascale FREY, Michelle DANGEL, Béatrice HERBECK, Claudine JULLIER, Sylvie MARTIN, Isabelle MORLON, et Messieurs Dominique JULLIER, Rémi SAVOURET, Jean-Claude VERA, et Alexandre ZINS
Absent excusé :
Patrick ROUAIX qui donne pouvoir à Rémi SAVOURET
Jonathan THOUVENIN qui donne pouvoir à Alexandre ZINS

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Nancy à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de Réméréville.
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Dominique MOUGINET

Le secrétaire de séance
Sylvie MARTIN